



Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 013-211300637-20231220-224_2023-DE



MAIRIE DE MIRAMAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

MIRAMAS

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

Séance du 20 décembre 2023

n°224-2023

OBJET :

Sortie de l'inventaire de
véhicules vendus aux
enchères

L'An deux mille vingt-trois et le vingt décembre à quatorze heures trente,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

VOTE :

POUR :

32 (30 « Pour Miramas » +
2 « Miramas avec vous »)

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentées : Mesdames,

Anne-Marie GACHON par Anne-Marie CHAYOT (*pour la délibération n°232-2023*)
Fadela AOUMMEUR par Paulette ARNAUD
Maryse RODDE par Christiane LEYDER
Nadia ALI par Eric MARCHESI

Etaient absents : Madame et Messieurs,

Viviane ROYER
Romain TONUSSI
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Sortie de l'inventaire de véhicules vendus aux enchères

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et la circulaire interministérielle CD 6955 du 31 décembre 1996 relative à l'inventaire des actifs,

Considérant que dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, la sortie de l'actif se comptabilise différemment selon les cas mais résulte de la volonté de l'ordonnateur (cession, mise à la réforme, autres) ou d'un événement externe (incendie, dégradation, vol, etc.). Le comptable de la collectivité constatera l'opération au vu des pièces justificatives transmises par l'ordonnateur.

Considérant que plusieurs véhicules ont été vendus aux enchères via la plateforme Agorastore les 19 octobre, 31 octobre et 7 novembre 2023 pour un prix total de 10 271,98 € net vendeur

Considérant qu'il est nécessaire de les sortir de l'inventaire,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la sortie de l'inventaire des véhicules suivants :

Désignation du bien	N° inventaire	Année acquisition	M14 imputation	Valeur brute en €	Cumul amortissements en €	Valeur nette comptable	Type de sortie	Amortissements
Camion grue BH-439-AV	09MV00C0002 182N00825	1999	2182	30 498€	30 498€	0 €	Vente aux enchères	8 ans
Mini bus Peugeot BH- 641-AV	10MV00C0002 182N00883	1998	2182	Transfert SAN	Transfert SAN	0 €	Vente aux enchères	Néant
Kangoo BP- 637-TG	10MV00C0002 182N00873	2006	2182	4 753,86€	4 753,86€	0 €	Vente aux enchères	2 ans
Kangoo AR- 256-CK	10MV00C0002 182N00905	2001	2182	Transfert SAN	Transfert SAN	0 €	lot des 3 véhicules kangoo	Néant
Kangoo BE- 257-CK	10MV00C0002 182N00901	2000	2182			0 €		
Clio BP-909- TG	10MV00C0002 182N00863	2004	2182	Transfert SAN	Transfert SAN	0 €	Vente aux enchères	Néant
Clio BP-616- TG	10MV00C0002 182N00862	2004	2182			0 €	lot des 3 véhicules Clio	
Clio EB-487- CL	16MV00C0002 182N01049	2005	2182			0 €		

- de fixer le montant des enchères à 10 271,98 € net vendeur ;
- de dire que les crédits seront affectés au budget de la Commune, chapitre et article correspondants ;
- d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes, notamment à signer la délibération et toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 013-211300637-20231220-224_2023-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORTEUR ENTENDU

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la sortie de l'inventaire des véhicules répertoriés dans le tableau ci-dessus.
- **FIXE** le montant des enchères à 10 271,98 € net vendeur.
- **DIT** que les crédits seront affectés au budget de la Commune, chapitre et article correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes, notamment à signer la délibération et toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 29/12/2023

Le Maire

Acte signé le 21 décembre 2023

Frédéric VIGOUROUX

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr